



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 90138

Texte de la question

M. Jacques Le Nay attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment sur les conditions d'emploi des personnes handicapées. Il lui demande de lui faire connaître le nombre de personnes handicapées recrutées par son ministère pour chacune des années 2003, 2004 et 2005.

Texte de la réponse

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes est particulièrement attentif à l'obligation de recrutement des travailleurs handicapés et à leur intégration au sein du ministère. Le nombre de personnes handicapées recensées dans le ministère est de 692 en 2003, 754 en 2004 et 750 en 2005. Ainsi, le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi, qui était de 6,90 % en 2003 et de 7,4 % en 2004, s'établit à 7 % en 2005. Par ailleurs, au cours de l'année 2005, le ministère a affecté 905 000 euros à l'aménagement des postes de travail des agents handicapés et des agents devenus inaptes. La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a réformé l'obligation d'emploi dans la fonction publique (article 36) en soumettant les personnes publiques ne respectant pas l'obligation d'emploi de 6 % de personnes handicapées au versement d'une contribution financière. Le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes poursuit son effort d'intégration des personnes atteintes d'un handicap en se dotant d'un nouveau plan triennal d'emploi des travailleurs handicapés (2007-2009). Ce plan confirme la mise en oeuvre, au sein du ministère, d'une politique dynamique et volontariste visant à conforter le niveau élevé du taux d'emploi des travailleurs handicapés et à améliorer leurs conditions de travail et de maintien dans l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90138

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3258

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1870